



Frais de scolarité

Vous savez que notre établissement est sous contrat d'association avec l'Etat mais il reste cependant à la charge de l'établissement, c'est à dire des parents, un certain nombre de frais tels que l'achat de matériel, la réparation et l'amortissement des bâtiments, l'encadrement de certaines activités, assurances, diverses cotisations dont le montant est affecté aux structures de l'enseignement catholique.

C'est pour cela que toute école privée demande aux familles une contribution familiale.

Nous rappelons également que notre établissement est ouvert à tous et que les familles qui ont des difficultés particulières (financières ou autres) peuvent en faire part à l'un des chefs d'établissement.

A.P.E.L. Sacré-Cœur (Association de parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

1 adhésion par famille d'un montant de 17€ prélevée en septembre. Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci de le faire savoir avant le 30 juin 2024 au secrétariat par courrier.

Facturation

Une facture annuelle sera établie au mois de septembre.

Pour les frais occasionnels (repas, garderie, étude), une facture mensuelle sera envoyée par mail via l'adresse mail : notification@noefil.fr

Prélèvement automatique

Le paiement par prélèvement automatique se fait le 10 de chaque mois de septembre à juin

NB : le non-paiement de la demi-pension ou de la pension entraîne le passage au régime externe en cours d'année scolaire

Changement dans la scolarité

Un changement de régime ou de forfait pourra exceptionnellement avoir lieu le 1^{er} du mois après accord du chef d'établissement (**dans la limite d'un changement par année scolaire**).

Départ en cours d'année

Tout mois commencé est dû pour la contribution familiale. Tous les autres frais seront facturés au prorata.

Absences

Aucune réduction pour absence n'est accordée pour la contribution familiale.

Les tarifs mensuels de demi-pension et pension étant forfaitaires, il ne peut être accordé de réduction qu'en cas d'absence pour maladie **justifiée par un certificat médical**, remis au secrétariat, au plus tard au retour de l'élève. Dans ce cas, la réduction sera de 3,50€ par repas non pris pour un demi-pensionnaire.

Cette réduction sera également appliquée pour les classes transplantées (découverte, à l'étranger...) et les élèves en stage sur la totalité de la période.

Cartes self

Les cartes self perdues ou volontairement détériorées seront facturées 8 €.

Carnet de liaison

(élèves de collège uniquement)

Les carnets de liaison perdus ou volontairement détériorés seront facturés 8 €.

Assurance individuelle accident (scolaire et extra-scolaire)

Tous les élèves de l’Institution sont couverts en individuelle accidents par la Mutuelle Saint-Christophe (coût inclus dans la contribution familiale). L’assurance responsabilité civile est souscrite par la famille.

Assurance vol

Il n’existe pas d’assurance garantissant les vols éventuels entre élèves. Il appartient aux élèves de prendre les précautions nécessaires pour les empêcher. Utiliser au maximum les casiers, ne pas apporter d’objets de valeur ou d’argent liquide, etc ...

Garderie

Tout dépassement de l’horaire de garderie sera facturé 10€ le ¼ d’heure supplémentaire.

Aides financières

(élèves de collège uniquement)

Aide départementale à la pension et à la demi-pension : Le dossier est remis au mois de juin et doit être retourné au secrétariat mi-septembre au plus tard. La famille doit obligatoirement être domiciliée en Haute-Marne pour en bénéficier.

Bourses nationales : Le dossier avec les barèmes est distribué à toutes les familles début septembre pour un retour au secrétariat mi-octobre au plus tard.

Fonds sociaux : Une information sera passée aux familles à la rentrée pour venir retirer le dossier de demande au secrétariat pour un retour début octobre au plus tard.

Cahiers d’activités

(élèves collège uniquement)

L’achat des cahiers d’activités est fait par l’établissement.

Ils sont facturés aux familles en début d’année.

TARIFS MENSUELS 2024/2025

(sur 10 mois)

Pour toutes les familles :

Contribution à l'enseignement		0 €
Contribution familiale	1 ^{er} enfant	58 €
	2 ^{ème} enfant	53 €
	3 ^{ème} enfant	49 €
	4 ^{ème} enfant	0 €

MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE
-------------------	--------------------	----------------

Selon les besoins des familles :

Restauration	Demi-pension 4 jours	92 €	94 €	96 €
	Demi-pension 5 jours			117 €
	Repas occasionnel		8 €	

Garderies	7h30/8h15	22 € Occasionnelle : 2 € (gratuité pour les frères et sœurs de collégiens)	
	16h45/18h30	22 € Occasionnelle : 2 €	
Etudes			26 € Occasionnelle : 4 €

Vie de l'établissement :

A.P.E.L.	1 cotisation par famille et par an	17 €
-----------------	------------------------------------	------